

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 septembre 2013**

Décision n° **B-2013-4534**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Terres Bourdin - Réalisation d'une voie nouvelle, réseaux et bassin de rétention et requalification de la rue des Terres Bourdin - Mission de maîtrise d'œuvre (dont ordonnancement, pilotage et coordination et étude d'impact) conception et réalisation - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Bernard R.), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Charles, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Vesco), M. Claisse (pouvoir à Mme Laurent), Mme Frih (pouvoir à M. Crédoz), M. Assi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Barge, David G., Lebuhotel.

Bureau du 9 septembre 2013**Décision n° B-2013-4534**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Terres Bourdin - Réalisation d'une voie nouvelle, réseaux et bassin de rétention et requalification de la rue des Terres Bourdin - Mission de maîtrise d'œuvre (dont ordonnancement, pilotage et coordination et étude d'impact) conception et réalisation - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le secteur des Terres Bourdin, d'une superficie de 3 hectares environ, est situé à l'extrémité nord-est de la zone industrielle (ZI) de Perica, à proximité de la gare de Sathonay/Rillieux, le long des voies ferrées. L'objectif de la collectivité consiste à réaliser un site d'accueil d'activités économiques sur ce site, dans la continuité de la zone d'activités (ZA) Perica-Bourdin.

Par délibérations successives n° 2012-2995 du 21 mai 2012 et n° 2012-3432 du 10 décembre 2012, le Conseil de communauté a approuvé l'engagement de l'opération d'aménagement et de maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation pour la création des infrastructures de desserte, puis l'approbation du programme d'aménagement de l'opération de développement économique des Terres Bourdin sur la Commune de Rillieux la Pape. Le coût global des travaux est estimé à 2 580 592 € TTC.

Le projet d'aménagement a pour objet d'aménager et de desservir le secteur Terres Bourdin par la réalisation :

- d'un parc d'activités sur 1,5 hectares pour l'installation de petites et moyennes entreprises (PME),
- d'une voirie de desserte de la future zone d'activités, afin de permettre la circulation des véhicules, créer du stationnement et des cheminements doux,
- d'un bassin de rétention ouvert et paysager.

En parallèle, la rue des Terres Bourdin, qui relie la zone d'activités des Terres Bourdin 1 à la route de Fontaines, doit faire l'objet d'une requalification afin d'améliorer les conditions de desserte de cette zone. Son réaménagement intégrera les modes doux et une dimension paysagère qualitative pour traiter les problématiques environnementales du site.

Une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 et 74 III du code des marchés publics a été lancée pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre (avec ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) et étude d'impact) concernant la conception et la réalisation d'une voie nouvelle, réseaux et bassin de rétention et la requalification de la rue des Terres Bourdin.

La mission telle qu'envisagée dans le cadre de cette consultation, comporte les éléments suivants :

- mission principale :

. tranche ferme : avant-projet (AVP) global sur l'ensemble du périmètre de l'opération :

La conception et réalisation pour la requalification (voirie et réseaux) de l'actuelle rue des Terres Bourdin et la réalisation des infrastructures nouvelles (voiries, réseaux et bassin de rétention) ;

. tranches conditionnelles n° 1 et 2 : conception et réalisation des phases 1 et 2 du projet d'aménagement :

- . la conception du projet (PRO),
- . une mission d'assistance pour la passation des marchés de travaux (ACT-DCE),
- . la direction de l'exécution des travaux (DET-EXE),
- . une mission d'OPC,
- . l'assistance aux opérations de réception (GPA) ;

- missions complémentaires (comprises dans la tranche ferme) :

. les missions complémentaires (communication et information, réalisation d'une étude d'impact et constitution du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau).

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, le jury, lors de sa séance du 5 juillet 2013, a classé première l'offre de la société Grontmij France SA, pour un montant de 116 000 € HT, soit 138 736 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché concernant la conception et la réalisation d'une voie nouvelle, réseaux et bassin de rétention et la requalification de la rue des Terres Bourdin, avec la société Grontmij France SA, pour un montant de 116 000 € HT, soit 138 736 € TTC :

- tranche ferme :

. mission principale : 11 500 € HT, soit 13 754 € TTC,

. missions complémentaires : 22 000 € HT, soit 26 312 € TTC ;

- tranche conditionnelle 1 : 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC,

- tranche conditionnelle 2 : 22 500 € HT, soit 26 910 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2712, le 16 avril 2012 pour un montant de 360 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 2315 - fonction 824, pour un montant de 138 736 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2013.